

Paris, le 19 mars 2018

## Non au permis de louer !

Qui peut croire que l'autorisation préalable de mise en location peut résoudre la problématique des marchands de sommeil et aider à l'amélioration du parc de logements ? C'est la question que soulève l'UNPI, présidée par **Jean Perrin**.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, tous les propriétaires comptant un bien immobilier sur la totalité de la commune de Mantes-la-Jolie devront en effet soumettre un dossier en mairie avant que celle-ci attribue une autorisation de louer. Ce dispositif de la loi Alur a été adopté par le maire (LR) Raphaël Cognet, le 18 décembre 2017.

Les bailleurs privés perçoivent ce permis comme une « contrainte supplémentaire ». « *C'est une décision invraisemblable* », s'insurge **Pierre Mallet**, président de la chambre syndicale de l'UNPI 78 Versailles.

Le dossier devra être constitué après avoir choisi le futur locataire. Si la mairie considère que des travaux sont à réaliser par le propriétaire, le locataire sera alors contraint de rechercher un autre toit.

En cas d'insalubrité constatée et d'absence de permis de louer, les propriétaires pourront écoper d'une amende. Celle-ci pourra atteindre de 5 000 € à 15 000 €.

Selon l'UNPI 78, ce permis de louer n'est pas une arme contre les marchands de sommeil qui en feront fi, tant ils sont déjà en dehors des règles. Il va tuer l'offre locative dans certains quartiers difficiles où il faut pourtant loger les familles, faute d'obtenir le permis de louer rapidement.

Aidons-les à préserver et entretenir leur patrimoine plutôt que de les sanctionner !  
Ce permis de louer va organiser une vacance massive, la chute des investissements (*achat, travaux*) et donc la destruction de l'offre locative.

Propriétaires, soutenez l'UNPI sur ce combat !

Nous contacter :

 01 44 11 32 42 [info@unpi.org](mailto:info@unpi.org)

Nous soutenir :

[http://www.unpi.org/Donnees\\_Client/Doc/UNPI\\_Bulletin-de-soutien.pdf](http://www.unpi.org/Donnees_Client/Doc/UNPI_Bulletin-de-soutien.pdf)

Contactez l'UNPI 78  : 01 39 50 74 01